

modestie habituelle, nous a affirmé que c'était le meilleur système frigorifique qui fût au monde. J'en ai conclu que les résultats obtenus depuis que l'honorable ministre est à la tête de ce ministère, avaient été tout simplement excellents. Je suis certain que la Chambre et le pays seraient très heureux si le ministre pouvait nous dire approximativement quelle proportion de produits canadiens ont été exportés dans les compartiments frigorifiques. Je voudrais qu'il nous fit connaître aussi les tarifs de transport ordinaire et ceux du transport en compartiments frigorifiques jusqu'à Londres, Liverpool, Glasgow, Manchester et aux Antilles, à bord des vingt-quatre steamers qui ont été munis de compartiments l'année dernière, et s'il le peut, qu'il nous donne les quantités de produits périssables exportés à bord de chaque steamer.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Le principal article qui a été exporté dans les compartiments frigorifiques, l'année dernière, a été le beurre. Pratiquement, toute l'exportation de beurre du Canada en Angleterre se fait dans ces compartiments, mais pas aux Etats-Unis.

M. CLANCY : Quelles sont les quantités ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je n'ai pas les quantités. Il a été expédié environ 200 tonnes de poules et poulets l'année dernière en Angleterre dans les compartiments frigorifiques. Les fruits délicats, tels que les poires, les pêches et les raisins ont été transportés dans des compartiments à réfrigération mécanique ; voilà à peu près tout. Il n'a pas été expédié beaucoup de fromage dans les compartiments frigorifiques. Il a été expédié quelques barils de pommes dans les compartiments frigorifiques, mais, règle générale, les exportateurs de pommes disent qu'ils exportent en trop grandes quantités à la fois pour qu'ils puissent trouver assez d'espace dans les compartiments, et, en deuxième lieu, ils ne croient pas qu'il soit avantageux de payer plus qu'ils ne paient déjà. Des expériences ont prouvé que les variétés précoces, tendres, avaient besoin du transport à froid, mais que les pommes d'hiver pouvaient s'en passer.

M. CLANCY : Quelle était la valeur des menus fruits et des poules et poulets envoyés dans les compartiments frigorifiques ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je n'ai pas les chiffres exacts de la quantité ni de la valeur des fruits, des poules ou poulets.

M. CLANCY : Je suis d'avis que le gros des expéditions dans les compartiments frigorifiques consiste en beurre. Les autres exportations sont sans importance. J'aimerais savoir de l'honorable ministre combien de steamers nouveaux ont été munis d'appareils frigorifiques l'année dernière. Si je ne me trompe, l'année dernière, cinq steamers

se rendaient à Liverpool, six à Glasgow, un aux Antilles, trois à Manchester, et trois autres, de la ligne Furness, à Londres. Peut-être l'honorable ministre pourra-t-il nous dire si tous ces steamers ont fait le service, et combien ont droit à quinze schillings par tonne en vertu du nouveau contrat ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Des contrats ont été passés par rapport à dix steamers nouveaux, l'année dernière ; trois de la ligne Allan naviguant entre Montréal et Glasgow, trois de la ligne Thompson, entre Montréal et Londres, et deux de la ligne Dominion, entre Montréal et Glasgow. Outre cela, en conséquence des arrangements conclus, nous avons continué avec sept autres les contrats qui étaient expirés ; mais comme ces steamers appartenaient aux mêmes compagnies, les contrats ont été continués virtuellement aux termes et conditions qui sont en vigueur en ce qui concerne les nouveaux navires bien que nous n'ayons rien payé à cet effet.

M. CLANCY : Ces navires étaient-ils de la ligne Furness ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Non, le contrat de la ligne Furness est expiré l'automne dernier ; mais les steamers n'ayant pas fait leur service, l'automne dernier, nous refusons aujourd'hui de payer la subvention.

M. CLANCY : Quelle garantie le gouvernement a-t-il qu'après avoir payé la moitié du coût de l'aménagement ces steamers continueront le service ? Est-ce simplement une expérience que l'on veut faire, et à l'expiration des contrats, ces steamers continueront-ils le service de compartiments frigorifiques sans aucuns frais pour le trésor public ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Ce point a été clairement défini dès le commencement. Les contrats ont été signés pour une période définie, avec l'entente que la chose était nouvelle pour le commerce canadien, et que l'on ne savait pas quels en seraient les profits. On a cru conséquemment qu'il n'était que juste que le trésor public fût appelé à payer une partie des frais afin d'encourager les propriétaires de steamers à tenter l'expérience. On s'attendait qu'à l'expiration des contrats, le commerce serait si bien établi que les compagnies de steamers seraient obligées de le continuer à leur propre compte, et c'est ce qui est en grande partie arrivé. Il est vrai que quelques-uns des steamers, à cause même du fait qu'ils étaient munis de compartiments frigorifiques, ont été nolisés pour transporter des provisions en Afrique australe, mais plusieurs compagnies ont pourvu d'autres steamers d'appareils frigorifiques, sans aucune subvention de la part du gouvernement.

M. CLANCY : Combien de steamers munis de compartiments frigorifiques feront le ser-